



BULLETIN MUNICIPAL n°63

EDITO

Charbonnières, Charbonniers,

Nous voici déjà à la moitié du mandat que vous avez bien voulu nous confier. Je ne vais pas, ici, faire l'article de ce qui a été réalisé depuis ces trois années, nous l'évoquerons lors d'une prochaine réunion publique, mais je souhaiterais revenir sur trois points qui nous touchent tous.

Les services publics

Après la fermeture de notre poste, c'est notre centre d'intervention qui cessera ses activités le 1^{er} septembre. Je remercie très chaleureusement tous les sapeurs pompiers qui ont œuvré au sein de cette caserne. Remercier également l'Adjudant-chef Marc Colombier qui n'a pas compté son temps pour tenter de pérenniser notre caserne. Force est de constater que faute d'engagés volontaires suffisants, la situation n'était plus tenable. Il a donc été décidé que nos sapeurs pompiers iraient renforcer le centre de secours de Brassac les Mines.

L'API

L'Agglomération Pays d'Issoire, communément appelée API, est née le 1^{er} janvier 2017 avec comme président M. Jean-Paul Bacquet. Vous connaissez les réticences qui étaient les nôtres concernant cette nouvelle collectivité. Ceci rappelé, il nous faut être constructif. A titre personnel, je fais parti de différents groupes de travail et commissions (enfance/jeunesse/sports, cadre de vie/mobilité et urbanisme). Pour toute information concernant l'API, n'hésitez pas à venir vous renseigner en Mairie.

Le PPRM

L'enquête publique sur le Plan de Prévention des Risques Miniers se clôtura le 16 juin. Au nom de la commune, j'ai alerté les commissaires enquêteurs tout particulièrement sur trois points :

- la cartographie qui pose de façon exagérée des zones d'aléas surdimensionnées,
 - les ouvrages, en rappelant que l'arrêté du 02 avril 2002 pris par le préfet RAPAREL, basé sur les dossiers d'arrêt définitif des travaux miniers, stipulait que tous les aléas étaient minimal et sans conséquences pour l'avenir,
 - l'échauffement, rappelant que, là aussi, cet aléas ne représentait qu'un risque minimal sur notre commune.
- Un travail d'expert se voudrait réaliste alors qu'il nous semble n'avoir été mené que de façon approximative et que peu, voire aucun élément nouveau, ne semble justifier l'élévation du niveau des risques sur notre commune.

En cette période de fin d'année scolaire, je souhaite, à tous, de passer de bonnes vacances dans notre village ou ailleurs.

Le Maire - P. BERTHELOT

Agenda 2017

(Sous réserve d'un possible oubli et de modifications de dernière minute)

16/17/18 juin : Fête patronale - Football Club

16 juin : Fête de l'école

24 juin : Feu de la St-Jean

30 Juin : Théâtre - Mosaique Culturelle

14 juillet : Repas, lampion, feux d'artifice, bal

22 juillet : Concours de pétanque officiel

19 août : Challenge RIZOTTO - Pétanque

25 août : 60 ans du club de pétanque

17 septembre : Vide grenier - Comité des fêtes

24 septembre : Vente/expo - Amitiés loisirs

13 octobre : théâtre - Mosaique Culturelle

01 octobre : marché aux vêtements - Team Charbo

07 octobre : Soirée dansante - Amicale Laïque

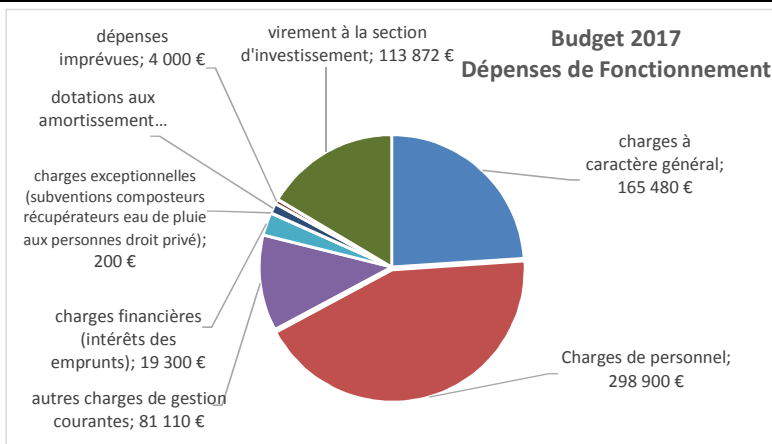
15 octobre : Inter-club - Amitiés loisirs

11 novembre : Repas dansant - Amitiés loisirs

26 novembre : Marché de Noël - Comité des fêtes

03 décembre : Noël des enfants - Comité des fêtes

QUELQUES CHIFFRES 2017



Le budget de fonctionnement 2017 s'élève en dépenses et en recettes à 691 341 €.

Cette année encore, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune.

La principale dépense de fonctionnement reste les charges de personnel qui s'élèvent à 298 900 €, ce qui constitue 43 % des charges de fonctionnement. Ce pourcentage doit être corrigé car la Commune a embauché une personne en Contrat Unique d'Insertion pour l'agence postale communale. Une partie de son salaire est remboursée par l'Etat.

Les charges à caractère général progressent de 1.6 % par rapport à l'année 2016. La progression des dépenses totales de fonctionnement s'élève à 3.1 % contre 4.4 % pour les recettes de fonctionnement. Au niveau des recettes de l'Etat, les dotations poursuivent leur baisse : -6 % pour la dotation forfaitaire.

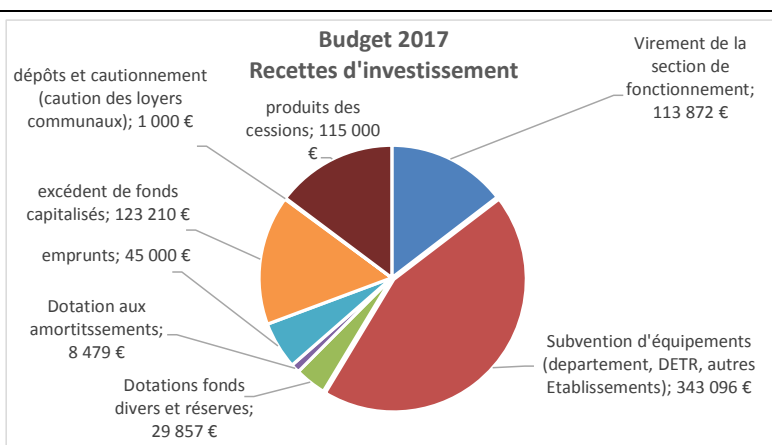
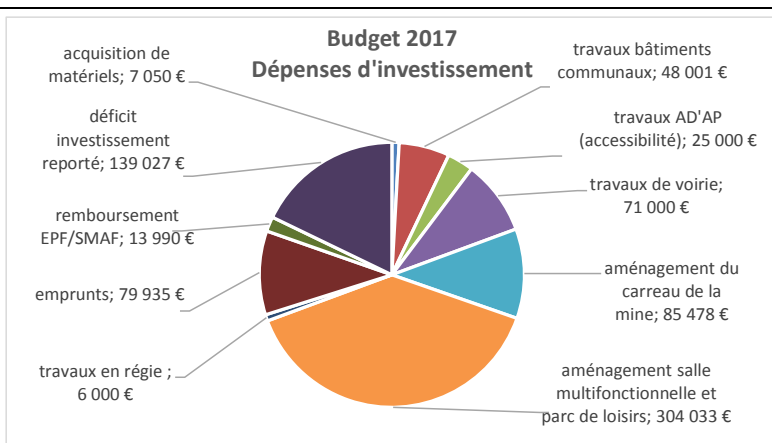
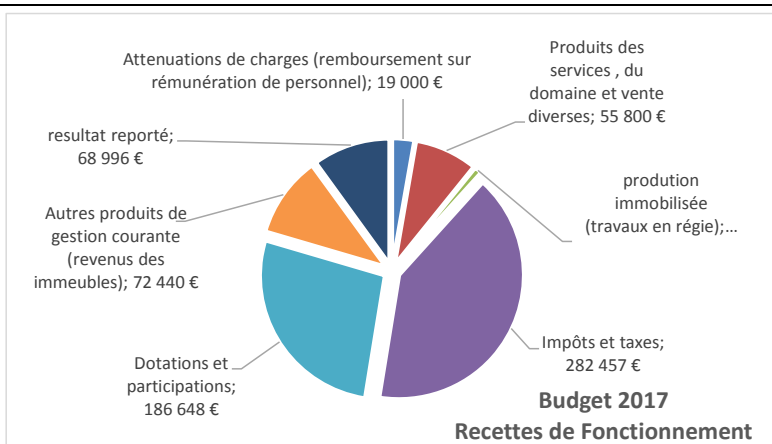
Un autofinancement de 113 872 € a pu être dégagé au profit de la section d'investissement.

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 779 515 €.

Nous avons prévu de réaliser des travaux pour un montant de 533 511 € soit 68% des dépenses d'investissement. Le remboursement du capital des emprunts représente 12% des dépenses.

Outre les travaux sur les bâtiments communaux (48 000 €), le début de la mise aux normes AD'AP (25 000€), la commune finira l'aménagement du Carreau de la Mine (85 478 €), et a programmé des travaux de voirie et d'enfouissement de réseaux 2ème tranche (71 000 €).

Nous espérons pouvoir engager cette année l'aménagement de la salle multi-fonctionnelle sur le carreau de la mine avec un parc de jeux (304 033€). Cela est assujéti à l'obtention de toutes les subventions demandées.



INFOS DIVERSES

AGGLO PAYS D'ISSOIRE (API)

BESOIN DE TRAVAUX DANS VOTRE LOGEMENT : PENSEZ AU PROGRAMME D'INTERET GENERAL

L'Agglo pays d'Issoire a renouvelé le programme d'intérêt général (PIG) que le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud avait engagé en 2010.

Le P.I.G. vise à l'amélioration et à la réhabilitation des logements privés en milieu rural ou urbain.

Il a été mis en place en septembre 2016 pour une durée de 5 ans (jusqu'en septembre 2021) et bénéficie d'aides de l'Etat, de l'ANAH et de l'Agglo pays d'Issoire.

Quels sont les travaux concernés ?

- les travaux de rénovation des logements dégradés ou insalubres (électricité, assainissement, plomberie, sanitaires, chauffage toiture, peinture au plomb, etc...)
- les travaux de rénovation de logements vacants
- les travaux d'adaptation pour les personnes âgées ou handicapées (remplacement de la baignoire par une douche adaptée, monte escalier, rampe d'accès, etc....)
- les travaux liés aux économies d'énergie : isolation des combles, remplacement des menuiseries, changement du système de chauffage.

A qui s'adressent les aides financières ?

- aux propriétaires occupants

à la condition qu'il s'agisse de la résidence principale. Le niveau des ressources ne doit pas dépasser un certain plafond.

- aux propriétaires bailleurs

à la condition de s'engager à louer le logement rénové pendant une durée minimum de 9 ans et à pratiquer un loyer maîtrisé.

Les conditions générales d'attribution

Le logement doit être achevé depuis au moins 15 ans. Les travaux seront réalisés par des professionnels du bâtiment. Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord de l'ANAH.

Pour plus de renseignements,

S'adresser à Audrey EXPERTON
Agglo Pays d'Issoire
Pôle Cadre de Vie Habitat
Amarante
3 Bis Rue Jean Bigot
63500 ISSOIRE
☎ 04 15 62 20 01
✉ audrey.experton@capissoire.fr

Développement durable

Nous reconduisons encore une fois les subventions pour le développement durable, à savoir une aide maximum de :

- 50 € (maxi) par foyer pour l'achat d'une cuve de récupération d'eau de pluie d'un minimum de 500l
- 15 € par foyer pour l'achat d'un bio composteur (disponible auprès du VALTOM)

Le cumul des 2 subventions est possible.

Le versement se fera sur présentation des factures en 2 fois dans l'année (juillet et octobre 2017).

Taxe de séjour

Le produit de la taxe de séjour est affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation ou aux dépenses relatives à des actions de protection et de gestion d'espaces naturels à des fins touristiques. Il s'agit de dépenses qui agissent sur l'attractivité du territoire concerné.

La taxe de séjour est payée par les personnes qui ne sont pas domiciliées sur le territoire de la collectivité et qui ne possèdent pas une résidence. Elle est perçue sur les personnes hébergées par les logeurs, les hôteliers, les propriétaires de gîtes par ex.

Le tarif pour les hôtels, chambre d'hôtes, location de vacances et gîte est de 0.65€ par nuitée et par personne.

Sont exonérées les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans une des communes de la collectivité, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire, les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 3€ par jour.

La taxe de séjour est payée par le client à l'hébergeur durant toute l'année et elle est collectée par l'Aglo Pays d'Issoire.

Nouveauté : le WIFI63 dans Charbonnier les Mines

Simplifier l'accès à l'Internet avec reconnexion automatique, c'est possible ! Fini les multiples inscriptions à chaque usage, dans chaque nouveau lieu fréquenté... L'internet devient facile d'accès. Le visiteur renseigne une seule fois son adresse email, il accepte les conditions d'utilisation et c'est tout ! Lors du passage à proximité de n'importe quel établissement équipé de Wifi63, il surfe automatiquement et gratuitement sur le wifi Wifi63.

Nous avons décidé de nous abonner à ce service proposé par le Conseil Départementale du Puy de Dôme. Les 2 bornes qui seront installées prochainement se trouvent :

- à l'école et permettra d'avoir la WIFI sur la place du communal
- à la poste et permettra d'avoir la WIFI dans la salle polyvalente et aux alentours

Actes citoyens

La municipalité met en place des actions en vue de l'amélioration constante du cadre de vie. Mais la vie commune est l'affaire de chacun. **Les citoyens, s'ils ont des droits, ont également des devoirs.**

Voici quelques rappels :

Entretien bâtiments et façades

Les propriétaires de bâtiments ont l'obligation d'assumer l'entretien normal de leurs biens. En cas de carence ou de risque pour la sécurité publique, la commune a le pouvoir d'engager à l'encontre des propriétaires défaillants une procédure de péril.

Il est également du devoir des propriétaires de maintenir les façades de leurs immeubles en bon état en ce qui concerne la solidité mais également en termes de propreté.

Élagage

Les citoyens ont le devoir de procéder à l'élagage des arbres et végétaux avançant sur l'emprise des voies publiques ou à leur abattage lorsqu'ils menacent de s'effondrer.

Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas se situer à moins de 50cm de tout équipement public (réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone, signalisation routière) implanté sur le domaine public.

Les propriétaires ou leur représentant ne respectant pas ces obligations peuvent être avisés par courrier. Faute d'action, ils peuvent ensuite être mis en demeure d'élaguer les végétaux concernés.

Entretien des trottoirs

Les habitants doivent réalisés devant leur habitation :

- le désherbage,
- le balayage des feuilles mortes et autres détritrus,
- en hiver le balayage et/ou grattage de la neige et du verglas.

Gestion des encombrants

Le dépôt sauvage d'encombrants (électroménager, mobilier, sommier...) est interdit et verbalisable. Pour se débarrasser des encombrants, il est possible de les amener gratuitement à la déchetterie.

Gestion des bacs de tri

Les bacs individuels doivent être accessibles aux agents assurant la collecte aux jours et heures définis par les calendriers. Alignés en bord de voirie, ils ne doivent pas gêner la circulation piétonne et automobile. Les bacs doivent être sortis la veille au plus tôt et rentrés le soir du ramassage au plus tard.

Autorisations de voirie

Toute occupation de voie ou d'espace public nécessite une autorisation.

Déclarations préalables et permis de construire

Le code de l'urbanisme prévoit l'obligation, en cas de travaux, de déposer un permis de construire ou une déclaration préalable. Les critères du champ d'application sont : les constructions nouvelles, le changement de destination, la modification d'aspect extérieur et la création de surface de plancher.

Feux de plein air

Pas de feu de jardin !

Chaque année, près de 50 hectares de forêt sont détruits par le feu. L'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 régleme les feux de plein air dans le département. Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux ménagers (incluent les déchets verts dits de jardin : herbes, résidus de tontes, feuilles, branchettes ou petits résidus de tailles, débroussaillages ou d'étalages...) **est interdit**, et ce, tout au long de l'année.

Que faire ? : Vous pouvez les apporter à la station de compostage ou à la déchetterie, les composter ou les broyer pour recouvrir les sols.

Nuisances sonores

Les bruits de voisinage sont règlementés par l'arrêté préfectoral du 26 avril 1991 modifié par celui du 26 juillet 1994.

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité. Plusieurs définitions sont possibles ; exemple des publicités par cris ou par chants, l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice...

Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente : jour de l'an, fête nationale du 14 juillet, fête de la musique.

Pour les particuliers, les travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, taille haie, tronçonneuse, scies) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h à 20h
- le samedi de 9h à 19h
- le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Les propriétaires d'animaux quels qu'ils soient sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage

Dans le cadre de ces dispositions, le maire est compétent pour réprimer les atteintes à la tranquillité publique et notamment les bruits de voisinage (arrêté préfectoral du 26 avril 1991)

NOUVELLES DU CCAS

DON DU SANG

Le don du sang 2017 qui a eu lieu le mardi 18 avril a vu son affluence encore baisser par rapport à 2016 et 2015 : 23 donneurs dont 1 nouveau.

Un grand merci à ceux qui se sont déplacés et rendez-vous à l'année prochaine.

REPAS DES ANCIENS

Comme tous les ans en janvier, les membres du C.C.A.S ont reçu les aînés à la salle polyvalente pour le traditionnel repas de la nouvelle année

Ils ont été accueillis par Mr le Maire, les membres du CCAS, des conseillers municipaux et des employés communaux. Le repas préparé par un traiteur et servi par les membres de la commune présents a été apprécié de tous.

La décoration des tables imaginée par Françoise a donné un air de fête à la salle. C'est sous les airs très entraînants d'un orchestre que nos anciens ont passé de bons moments. Encore une journée très conviviale qui permet à beaucoup de voir du monde et donc de sortir un peu de leur solitude. Nous espérons que pour 2017, vous serez nombreux à nous rejoindre.

Pour que personne ne soit oublié, les membres du C.C.A.S. assistés de conseillers municipaux et des jeunes du CMJ ont offert un coffret cadeau fabriqué par Anthony avec des produits locaux à ceux et celles qui n'ont pas pu se joindre à nous.

A toutes et tous, nous vous disons à l'année PROCHAINE !



LES 100 ANS D'ALICE

Le 27 mai 1917 naissait Alice FOUGERE. Après s'être mariée en juin 1938 avec Francis GAUME (elle est veuve depuis 1977), elle a eu 5 enfants, 12 petits-enfants, 18 arrière-petits-enfants et enfin 8 arrière-arrière-petits-enfants.



C'est à l'occasion de ces 100 ans que les membres du CCAS ont été invités à l'EPAHD de Brassac les mines pour fêter cet anniversaire particulier. C'est en présence des membres de sa nombreuse famille et de ses amies du club Amitié et Loisirs que nous avons passé une très agréable après-midi.



Joyeux anniversaire Alice !

ACTIONS A DESTINATION DES ENFANTS DE CM2

Le CCAS a décidé cette année de donner des bons d'achats de 40€ valorisé à 52€ par BUREAU SERVICE pour la rentrée scolaire 2017-2018 à chaque enfant fréquentant l'école des petits mineurs en CM2. La mairie de Moriat a bien voulu participer pour les 2 enfants de sa commune ce qui n'a pas été le cas de la mairie de Vichel.

Cette somme remplacera les subventions que la commune versait pour les voyages scolaires aux collégiens.

ACTUALITE DU CMJ

Comme tout le monde le sait sur Charbonnier les Mines, nous avons un CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES qui vient d'être renouvelé. Il se réunit environ 1 fois par mois quand cela est possible car comme les adultes, certains enfants ont une vie bien remplie (l'école, les devoirs et pour certains, le sport ou d'autres activités). Mais ils font un travail remarquable comme par exemple :

Ils ont rencontré le major de brigade de Brassac les mines pour voir quelles les actions pourraient être mises en place pour éviter le stationnement dangereux de certaines voitures à la sortie des écoles !!!!!

Ils ont aussi parlé de la vitesse excessive de certaines personnes sur la commune et ont posé d'autres questions : comment devenir gendarme, faut-il faire beaucoup d'études pour le devenir, comment faire maître-chien dans la gendarmerie et j'en passe, ce fut une super rencontre où le major n'a pas hésité à répondre à toutes les questions et je l'en remercie sincèrement.

Ensuite, les enfants ont été mis à contribution pour planter les fleurs devant la poste, le dispensaire et la salle polyvalente. Je tiens à les remercier et à les féliciter pour leur présence et leur travail réalisé avec le plus grand sérieux.

Nos jeunes ont beaucoup d'idées. Toutes ne pourront hélas pas voir le jour car elles sont difficiles à réaliser et ont un coût financier important.



Je tiens aussi à les remercier pour leur participation aux différentes manifestations (défilés, dépôt de gerbe) qui donnent la vie au village.

Je leur souhaite de continuer ainsi pour que vive le CMJ que certaines autres communes nous envient.

Vous retrouverez les infos et les photos du CMJ sur le site de la commune.

Gilles ZAJIC



DEROULEMENT DU 14 JUILLET 2017

Pour la cérémonie du 14 juillet 2017, le conseil Municipal vous propose de se retrouver tout le long de cette journée.

Au programme :

- A **11h00**, départ devant la Mairie pour le Traditionnel défilé du 14 juillet avec dépôt de gerbe au Monument aux Morts et apéritif
- **18h30, Nouveauté cette année** : à la salle polyvalente, le football Club de Charbonnier Les Mines vous convient à venir participer à un repas, la réservation ci-jointe est à retourner en Mairie pour le 30 juin 2017, dernier délai.



Attention le chèque est à libeller à l'ordre du Football Club Charbonnier - 14 juillet

- A **21h30**, distribution des lampions devant la salle polyvalente pour la retraite aux flambeaux,
- A **23h00**, rendez-vous Chemin de Bellevue pour assister aux Feux d'Artifices tirés par les artificiers bénévoles de notre commune, puis soirée dansante à la salle polyvalente offerte par la municipalité.

LES POMPIERS DE CHARBONNIER LES MINES

Bonjour à tous

Suite à une réunion qui s'est tenu début mai dans les locaux de la caserne, en présence des maires de Charbonnier les Mines, Brassac les Mines, des autorités du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy deôme, ainsi que le chef de compagnie de Saint Germain Lembron, le chef de centre de Brassac les Mines, les Sapeurs Pompiers de charbonnier et M. José Anastacio, ancien chef de centre de la caserne. , il a été annoncé la fermeture de la caserne des Sapeurs Pompiers de Charbonnier les Mines au 1^{er} Septembre 2017.

Le manque d'effectifs qui se fait sentir depuis plusieurs années n'a pas arrangé le travail que le Major José Anastacio puis moi-même avons mené pour garder la caserne ouverte. Sachez que l'apprenante Valérie Gouttebel, le sapeur de 1^{er} classe Haidar Madi, le sapeur de 1^{er} classe Mélina Savanier, le Sergent Frédéric Clément et moi-même continuerons à être sapeurs pompiers sur la caserne de Brassac les mines, avec le même enthousiasme; cela ne changera pas nos habitudes car nous travaillons déjà ensemble depuis des années lors des manœuvres le dimanche matin. Certains étant déjà dans les équipes de garde à Brassac.

La fermeture de la caserne est liée aux politiques actuelles (regroupement des régions par exemple) mais aussi par une baisse de l'engagement, de la vocation, de la disponibilité. Il s'agit d'un véritable problème sociétal. Il y aura une date de cérémonie de fermeture qui vous sera communiquée ultérieurement.

Malgré tout, nous sommes toujours à la recherche de Sapeurs Pompiers volontaires. Même si la caserne est à Brassac, cela ne doit pas vous empêcher de vous engager. Au contraire, le fait d'être à Brassac peut vous permettre de mettre en pratique plus facilement ce que vous avez appris lors des différentes formations, grâce aux différents engins VSAV CCR VSR CID Barque avec environ 200 interventions depuis le début d'année contre 4 à charbonnier par manque d'effectifs.

Nous maintiendrons notre présence aux différentes manifestations : feu de la Saint Jean, feu du 14 juillet, exercices d'évacuation des écoles et autres : **Le feu de la saint Jean se fera le samedi 24 Juin 2017 sur la place du village vers 21h30-22h**, nous attendrons la tombée de la nuit.

Je reste joignable pour toute question.

Adjudant Marc Colombier - Chef de centre Charbonnier les Mines ☎ 06 67 32 01 72

BIBLIOTHEQUE

Votre bibliothèque municipale est toujours à votre disposition toute l'année, sauf jour férié, pour vous distraire, vous détendre, vous documenter, rêver, explorer...Des choix pour tous les âges et tous les goûts...En outre, les bénévoles de service se font un plaisir de faire des réservations à la BDP afin de satisfaire vos souhaits.

Les heures d'ouverture restent inchangées :

- Mercredi de 15h30 à 16h30 et
- Samedi de 14h00 à 15h00

D'autres activités dans le cadre de la bibliothèque sont proposées périodiquement telles des animations destinées au jeune public : raconte-tapis, kamishibai, tapis de lecture, supports prêtés par la médiathèque départementale de prêt.



Cette année une animation jeux de société/jeux géants en bois a été proposée le 8 avril et les personnes présentes ont pu passer un moment convivial...Information sur les prochaines animations sur le site internet de la mairie et par voie d'affiches dans les commerces et écoles.

Pour tout renseignement : 04-73-54-06-37 ou 04-73-54-32-67.

Les bénévoles

ACTIVITES TAP DE LA DERNIERE PERIODE



Bulletin périodique d'informations municipales

Rédaction : Les conseillers municipaux et les présidents d'associations locales.

Conception, assemblage : Nathalie JAFFEL, Jérôme VALLON, Hélène MESTRE, Marie-Laure JACQUET, Rachel HENRY

Tirage : 500 exemplaires à Centre-com à Issoire

Mairie de Charbonnier les mines - rue de la liberté - 63340 CHARBONNIER LES MINES

Mail : mairie.charbonnier.63340@wanadoo.fr - Tel : 04.73.54.05.24 - www.charbonnier-les-mines.fr

Le conseil municipal vous souhaite



Infos associations

Bulletin de libre expression réservé aux sociétés locales

ECOLE DES PETITS MINEURS

Bienvenue au Bal



Au pays des Petits Mineurs, la danse s'impose comme un moment de joie !

Cette année l'école s'est inscrite dans le projet départemental de danse avec l'association « Les Brayauds » qui permet aux écoles volontaires de participer et de faire participer l'ensemble des enfants à un grand bal de danses traditionnelles. Pour cela depuis maintenant quelques semaines les enfants de l'école se confrontent aux rythmes des danses trad' sur fond d'instruments classiques comme le violon.

Loin des musiques modernes et assez contraignantes pour certains, la danse traditionnelle auvergnate a exigé des enfants une écoute attentive des musiques et du partage avec les partenaires.

Ici on ne danse jamais seul mais avec un groupe et les pas ne doivent en aucun cas être désordonnés.

Heureux de leurs efforts et afin de vous présenter et de partager avec vous ce grand moment de danse, les enfants vous recevront avec beaucoup de joie :



le Vendredi 16 Juin à 18h

dans la cour de l'école

accompagnés du groupe Perrotine



Nous vous attendons avec plaisir, préparez vous ça va danser !!!

Rappel de la directrice :

Les inscriptions pour les enfants nés en 2014 se feront sur rendez vous, les lundis à partir du 3 Avril 2017 : tél: 04 73 54 03 50

Veillez apporter :

le livret de famille, le carnet de vaccination, un certificat de radiation de son ancienne école si votre enfant était scolarisé en 2015-2016 et un justificatif de domicile

PETANQUE

Le 29 avril a eu lieu le challenge PEDRACKI. Super concours avec 80 équipes présentes. Le terrain était presque trop petit. Les vainqueurs de ce concours sont HASKO Louis- ROUCHON Philippe, une équipe qui venait de Saint Flour.

Le 22 juillet se tiendra le challenge de la Municipalité.

Le 19 août ce sera le challenge RIZOTTO féminin.

Le 25 août nous organisons les soixante ans du club. Ce sera un vendredi afin de ne pas gêner les sociétés du secteur qui organisent un concours officiel le week-end.

Nous prévoyons encore une ou deux réunions pour clôturer le programme.

Bonnes vacances à tous.

La présidente
Monique FORTEAS

AMICALE LAIQUE

L'Amicale Laïque poursuit ses activités et vous propose toujours des cours de gym d'entretien seniors (les mardis de 10h20 à 11h20 à la salle polyvalente) et adultes (les mardis de 20h à 21h salle polyvalente).

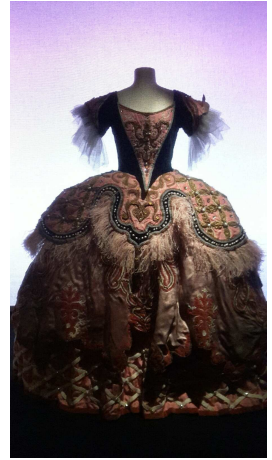
Pour les seniors, Caroline vous propose du renforcement musculaire, ateliers équilibre, mémoire... et pour les adultes, du renforcement musculaire le tout dans la bonne humeur bien sûr !

Notre soirée théâtre a eu beaucoup de succès, la troupe des Pièces Montées de la Couze de Ardes nous fait passer un excellent moment chaque année.

Le 21 mai, nous sommes allés à Moulins. Nous avons visité le Centre National du Costume de Scène où de superbes costumes sont exposés. Nous avons pu constater l'influence des costumes de théâtre sur la mode à la ville. L'après midi, nous sommes allés déambuler dans les rues de Moulins. Certains ont visité le musée de la Visitation, d'autres ont pu admirer l'architecture de cette ville chargée d'art et d'histoire. Au retour, nous nous sommes arrêtés au Domaine des Terres de Roa pour déguster du St Pourçain.

Le 07 octobre, nous vous proposerons une soirée dansante.

Merci à tous ceux qui font vivre l'association, par leur implication et leur dévouement.



Merci également à la municipalité pour son soutien.

Audrey Carpentier

ASSOCIATION ADEVAL

Il y a toujours un projet de carrière sur la commune de Beaulieu qui menace le site archéologique gallo-romain de La Croix De La Pierre. Très peu d'information filtre de la commune de Beaulieu et de la sous-préfecture. Nous attendons toujours le classement de toutes les parcelles des communes de Beaulieu et de Charbonnier Les Mines, parmi les Monuments Historiques.

Nous invitons les propriétaires à donner leur accord pour que leurs parcelles soient classées.

Maintenant que nous connaissons le nom de la ministre de la culture, nous allons prendre contact avec le ministère concerné pour obtenir le classement intégral du site.

Nous demanderons l'aide de l'Agglo Pays d'Issoire par l'intermédiaire de son président M. Jean Paul Bacquet pour mener à bien cette mission.

Puis au mois de juin il y a les élections législatives avec le choix d'un nouveau député que nous solliciterons sur le dossier du site archéologique.

Avec les changements et le retour des beaux jours nous reprenons nos actions pour conserver intact le site archéologique de La Croix De La Pierre.

Contact : adeva2009@hotmail.fr



Vue aérienne de l'ancienne ville gallo-romaine à Charbonnier-les-Mines.

Le président, Richard FORMENTI

ASSOCIATION MOSAIQUE CULTURELLE
Affiliée à la F.A.L (Fédération des œuvres laïques)
Située à Charbonnier les Mines

Nous proposons depuis Septembre 2016 des ateliers théâtre avec des personnes venant de tout le bassin minier (Charbonnier, Auzat la Combelle, Jumeaux, Brassac les mines, Nonette) et aux alentours pour :

⇒ UN CLUB ENFANTS DE 6 A 11 ANS : Tous les vendredis de 17h30 à 18h30. Il vous proposera sa création "Un drôle d'anniversaire" les jours suivants :

Vendredi 23 juin à 20h30 à Brassac à l'auditorium et le vendredi 30 juin à 20h30 à la salle des fêtes de Charbonnier les mines.

⇒ UN ATELIER ADULTES : Tous les mardis à partir de 20h qui vous proposera une comédie complètement délirante à partir de fin 2017.

De plus, nous participons dans le cadre d'un projet régional théâtral mis en place par la F.A.L (Fédération des œuvres Laïques) à une Création collective.

Le Petit Théâtre Dakoté (troupe professionnelle), à travers des stages, mène cette Aventure théâtrale avec des adultes amateurs venant de tout le département. Vous avez pu voir leur création

Le LUNDI 5 JUIN dans l'enceinte de l'école de CHARBONNIER LES MINES où à cette occasion, nous avons organisé LA FETE DES ARTS DU SPECTACLE qui était gratuite et qui était ouverte à toutes les familles. Voici le programme :



L'ASSOCIATION MOSAIQUE CULTURELLE
Organise des ateliers théâtre à
CHARBONNIER LES MINES pour :

* LES MATERNELLE DE 3 A 5 ANS

* LES ENFANTS DE 6 A 12 ANS

* LES ADOS ET LES ADULTES DE 18 A 99 ANS

Il faut au moins 8 enfants par ateliers pour qu'il soit créé.

Les ateliers pourront se faire soit les mercredis dans l'après-midi et ou les samedis matins.

Pour toutes inscriptions et ou toutes informations, prière de contacter.

Monique COBO

Soit par son téléphone portable au 06.42.08.82.38 (laissé un message avec vos coordonnées si vous tombez sur le répondeur) ou

Soit par email : mosaique.culturelle63570@gmail.com

MERCI BEAUCOUP ET A BIENTÔT

14h : Création des enfants du club de Charbonnier : "Un drôle d'anniversaire",

15h : Théâtre avec la troupe des jeunes d'Augerolles,

16h : Création collective d'amateurs théâtre adultes "la visite",

17h : Spectacle d'improvisations par les professionnels d'IMPROVE de Clermont-Ferrand,

18h : Apéritif.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le numéro : 06.42.08.82.38 (COBO Monique).

FOOTBALL CLUB DE CHARBONNIER LES MINES

Chers (es) amis (es) supporters du FC Charbonnier, joueurs et habitants du village, voici quelques infos de vos équipes :

L'équipe 1 du FCC, après une excellente saison 2016-2017, grâce à une équipe soudée, dynamique et pleine de fraîcheur, se trouve en tête du championnat, ce qui devrait nous conduire sur la route de la montée en division.

L'équipe vétérans continue toujours ces matchs amicaux, en moyenne, tous les 15 jours avec un effectif d'une vingtaine de joueurs dans un esprit convivial. Nous avons reçu le 20 mai 2017 une équipe du CEP Fertois de la Seine et Marne pour un match amical, suivi d'un repas.

Le FCC serait heureux de vous accueillir comme joueur, bénévole, supporter pour contribuer à la vie du club.

Manifestations 2017 :

Le loto annuel effectué le 1er avril a fait salle comble avec une très bonne ambiance et de nombreux lots.

Vendredi 2 juin : Assemblée Générale du club, ouvert à tous.

Samedi 3 juin : Challenge du souvenir du P'tit Mat pour les 10 ans de sa disparition avec pose de gerbe à 11h.

Samedi 10 juin : Match vétéran / senior, suivi d'un repas.

Le 16,17 et 18 juin : fête patronale du village, buvette, bal, aubades.

Samedi 24 juin : Feu de la St Jean, buvette organisée par le FCC.

Vendredi 14 juillet : Bal, repas et buvette (coupon réponse à retourner pour les repas).

Et pour finir une année bien chargée, un concours de pétanque dont la date est à définir.

Merci à tous, j'ai été heureux d'être le président pour cette saison 2016-2017 dans les bons et mauvais moments avec une équipe de joueurs formidables qui ont tout donné. Merci à notre coach, Sébastien CHAPUT qui m'a fait confiance et avec qui nous avons monté une équipe pour cette saison.

Merci à tous les membres du club, joueurs vétérans, membres du bureau, supporters, femmes de joueurs, mairie pour leur aide et également à Richard et à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la vie du club de notre village.

En espérant pouvoir compter sur vous l'année prochaine et former un bureau encore plus soudé et complet.

A très vite sur le terrain et sur toute les manifestations du football Club de Charbonnier les Mines.

Pour le F.C.C.- Laurent CAGNON

COMITE DES FETES

Malgré un effectif pas très nombreux, nous avons pu cette année vous proposer :

Dimanche 05 Mars : marché aux vêtements, jouets et puériculture : suite à de nombreuses demandes, nous avons dû refuser des exposants. Belle réussite que nous comptons pérenniser dans le temps.

Merci à tous ceux qui ont participé.

Dimanche 16 avril : Depuis maintenant de nombreuses années, nous avons organisé notre traditionnelle chasse aux œufs dans la cour de l'école élémentaire. Une quarantaine d'enfants était présente avec une météo mitigée. Nous avons terminé la matinée par un apéro. Nous rappelons que cette activité est entièrement financée par le comité (achat des chocolats et apéro)



Sur le 2^{ème} semestre, nous vous proposons :

Dimanche 23 juillet : Sortie en car au pied du Puy de Sancy : les plus courageux pourront randonner jusqu'au sommet et les autres profiterons des activités proposées sur place. Un bon bol d'air pur en perspective. Vous trouverez le bulletin d'inscription à donner à Corinne LOINTIER avant le 5 juillet.

Dimanche 17 septembre: cette année encore, nous organiserons notre traditionnel vide grenier sur le communal. Tarif : 1 euro le mètre linéaire .Vous pouvez réserver votre emplacement dès maintenant auprès de Corinne au 06.43.78.38.23 ou Véronique au 06.82.34.33.22. Buvette sur place et spectacle surprise l'après-midi.

Dimanche 26 Novembre: Marché de Noël à la salle polyvalente. Tarif : 2 euros le mètre, table et chaise fournies. Buvette et tombola sur place.

Dimanche 03 Décembre : Spectacle de Noël pour les enfants de l'école (Moriat, Charbonnier) et ceux de la commune suivi de l'arrivée du père Noël et d'un goûter. Cette activité est elle aussi entièrement financée par le comité (spectacle, goûter).

N'hésitez pas à aimer notre page FACEBOOK "comité des fêtes de Charbonnier les Mines".

Bonnes vacances à tous et on se retrouve au vide grenier du 17 septembre.

La présidente, Corinne Lointier.

CLUB AMITIES ET LOISIRS

L'Assemblée Générale a eu lieu le 15 Janvier devant 92 personnes. Après lecture du bilan social, fort est de constater que toutes les activités programmées en 2016 ont été réalisées, celui-ci fut adopté à l'unanimité. Le bilan financier détaillé avec précision par la trésorière a laissé apparaître une gestion saine, tenue dans une parfaite régularité et aussi adopté à l'unanimité. De ce fait, notre cotisation annuelle reste inchangée. Merci à notre trésorière Bernadette.

A ce jour, le club compte 160 adhérents. Le calendrier avec les orientations 2017, a été distribué à chaque membre.

Tous les mardis, nous sommes une soixantaine autour des cartes et du scrabble, dans une bonne ambiance et chacun apprécie le goûter offert par le club.

Le 28 février : nous avons fêté mardi gras. 7 kilos de bugnes, 400 crêpes ont régalé les 120 adhérents présents.

Le 26 mars : notre concours de belote réservé aux adhérents du club a réuni 30 doublettes. Merci aux artisans et commerçants du village qui gracieusement ont sponsorisé ce concours.

Le 28 avril : 2 cars nous ont conduit à Chambon sur Dolore, pour la traditionnelle sortie grenouilles, nous étions 95.

Le 21 mai : repas à la salle polyvalente. 111 adhérents se sont régalés.

Le 13 juin : une journée sortie est programmée.

Le 04 juillet : le club offrira le goûter amélioré puis arrêt des activités pour la reprise le 5 septembre.

Bonnes vacances.



Distribution des lots concours de belote

Monique WASIOLEK